Réunion plénière F3SCT du 16 février 2024 : vos représentantes et représentants de l'INTERSYNDICALE vous informent.

La F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, ex-CHSCT) est une instance représentative des personnels et a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail, la protection de la santé physique et la protection de la santé mentale.

Son rôle est faire entendre la voix des personnels au travers de ses déclarations liminaires, de ses prises de paroles, de ses avis votés en séance.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des principaux sujets évoqués lors de la séance du 16 février 2024.

1 - Bilan annuel d'exécution du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap - Année 2022 (partie usagers),

2 - Etat d'avancement du plan Ad'AP,

3 - Suivi du plan d'action relatif à l'accident survenu avec un drone au LIS,

4 - Avis sur le programme annuel des visites des services au titre de l'année 2024,

5 - Focus du RSU sur les volets Santé et Sécurité au Travail,

(SST) et Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) - Année 2022,

6 - Bilan des actions de formation SST - QVCT de 2023,

7 - Plan de développement des compétences des personnels de l'UTLN 2024 – Domaines SST, QVCT, Développement Durable (DD) et Responsabilité Sociétale (RS),

8 - Présentation de la procédure dématérialisée en matière des accidents de travail.

Une intervention liminaire de l'Intersyndicale permet de rappeler l'application de la loi sur la transmission des procès-verbaux dans des délais impartis. En effet, l'article 83-II du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administration et les établissement publics de l'Etat, rappelle qu'« il est établi un procès-verbal comprenant le compte rendu des débats et le détail des votes. Ce document est signé par le président, contresigné par le secrétaire et transmis dans le délai d'un mois à ses membres ». Nous devons valider le PV du 26/09/2023. Il est précisé que les PV du 17/10/2023 et du 15/12/2023 ne sont toujours pas proposé pour validation.

1 - Bilan annuel d'exécution du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap - Année 2022 (partie usagers),

Les documents n'ont pas été diffusés aux représentants du personnel (RP) dans les délais légaux (Art. 88 du décret 2020-1427). Toutefois, un débat s'instaure entre le président de séance et les membres de la formation spécialisée. Le bilan global montre une évolution en faveur des étudiants dont le nombre de déclarés en situation de handicap augmente. L'intersyndicale souligne un besoin de formation des enseignants /encadrants et une mise en commun des salles susceptibles de recevoir des étudiants à mobilité réduite (problème d'accès aux amphis). Il est annoncé aussi que pour apporter une amélioration en gain de temps et dans la circulation des informations entre services, la procédure de signalement et d'accompagnement des étudiants déclarés va être dématérialisée.

2 - Etat d'avancement du plan Ad'AP,

Le document est supposé être vu, le président de séance demande si des questions sont portées par les RP. L'avancée du projet Ecocampus est évoquée pour expliquer les obstacles présents et les actions ciblées.

La problématique de la mutualisation des salles pour assurer un accès à tous est soulevée de nouveau par l'Intersyndicale. Le président de séance prend note et s'engage à transmettre le sujet aux services concernés.

3 - Suivi du plan d'action relatif à l'accident survenu avec un drone au LIS,

Vos représentants questionnent les utilisateurs de drones sur les choix qui ont été retenus dans la mise en œuvre de la sécurité liée à leur utilisation. La solution reste la manipulation des engins volants dans les locaux adaptés du centre de formation sur Aix-en-Provence. A noter que les équipements de protection individuels (EPI) sont toujours utilisés.

4 - Avis sur le programme annuel des visites des services au titre de l'année 2024,

Au titre de l'article 63 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, un calendrier de visite des services est proposé pour permettre de programmer des actions sur certains secteurs qui ont été définis préalablement. Le vote est favorable à l'unanimité.

5 - Focus du RSU sur les volets Santé et Sécurité au Travail,

Ce document est extrait du Rapport Social Unique (RSU) 2022 et ne traite que de la partie SST.
L'intersyndicale précise que le RSU a déjà reçu un avis favorable au Conseil d'Administration de novembre 2023. Les membres de la formation spécialisée s'étonnent de ce calendrier. Le président de séance précise que les remarques seront quand même prises en compte (!) pour la présentation de l'année prochaine. A la demande de l'Intersyndicale, le paragraphe lié à la protection fonctionnelle sera réintégré dans le document relatif aux SST (présent dans le RSU vu en CA). Une question sur le grand nombre de signalements RPS et le faible nombre de saisines souligne le besoin d'améliorer le dispositif mis en place en septembre 2022. Il semble que beaucoup de signalants n'ont pas souhaité poursuivre la procédure.

6 - Bilan des actions de formation SST - QVCT de 2023,

L'Intersyndicale informe de la difficulté de suivre certaines formations pour les enseignants (pas de décharge) et pour les personnels dont la charge de travail reste la même. Les actions de formations les plus suivies pour la SST (parmi 62 formations) sont le module à l'attention des chargés d'évacuation, la sensibilisation à la sécurité des personnels nouvellement nommés et le module recyclage à la préparation habilitation électriques pour les électriciens. Dans le cadre de la QVCT, 17 formations sont proposées. Les plus suivies sont la formation pour les encadrants des télétravailleurs et les journées Actif Work et Check Up Santé. Dans le domaine du développement durable et des responsabilités sociétales, 15 actions de formations sont disponibles, avec la formation les enjeux du jardin partagé, la formation sensibilisation au numérique responsable et la formation fresque de la biodiversité les plus suivies.

7 – Plan de développement des compétences des personnels de l'UTLN 2024 – Domaines SST, QVCT, Développement Durable (DD) et Responsabilité Sociétale (RS),

L'Intersyndicale précise que certaines formations ciblées sur un public particulier pourraient être proposées plus largement pour garantir des actions de prévention couvrant plus de secteurs. A noter que de nouvelles formations dans la thématique du « développement durable et sociétale » sont inscrites dans le plan de formation. Elles traitent principalement de la laïcité, de la lutte contre toutes formes de violences ou comportements contraires aux principes du service public. Des compléments relatifs aux formations des personnels vis-à-vis du handicap sous toutes ses formes sont aussi proposés dans le prochain plan de formation.

8 - Présentation de la procédure dématérialisée en matière des accidents de travail,

L'intersyndicale, à de nombreuses reprises, a alerté la F3SCT (et le CHSCT) des problèmes récurrents de prise en charge par l'administration des accidents du travail, l'administration semblait considérer que les déclarations d'accidents du travail n'étaient pas systématiquement des vrais accidents du travail.

Une démarche de simplification est proposée dans le traitement des accidents de service/travail/trajet telle que préconisée par les Orientations Stratégiques Ministérielles 2024.

Des améliorations sont toutefois à apporter pour garantir une prise en charge complète de l'établissement quand l'accident survient et principalement dans la phase qui précède la déclaration (visite chez le médecin traitant) puisque la carte vitale ne doit pas être utilisée.

N'hésitez pas à faire remonter à vos représentants de l'Intersyndicale tous les points relatifs à la santé, à la sécurité ou à vos conditions de travail qui posent problèmes dans vos services ou composantes.

Vos représentants titulaires InterSyndicale (CGT-FSU-SOLIDAIRES) à la F3SCT :

Stephane Mounier (FSU)

Olivier Bottzeck (CGT)

Christophe Le Poupon (CGT)

Elisabeth Hoeffner-Guglielmi (CGT)